

La révision des lois de bioéthique, une “urgence” contestée

Publié le 19/06/2020 Olivia Elkaim La Vie



Ludovine de La Rochère. Magali Cohen/Abaca

Le projet de loi de bioéthique, remanié et adopté par le Sénat en février, revient en deuxième lecture à l'Assemblée nationale fin juin. Ce qui suscite l'ire des opposants à l'extension de la PMA à toutes les femmes.

C'est une énième étape dans le processus de révision des lois de bioéthique. Voté par l'Assemblée nationale en octobre, puis modifié et voté par le Sénat en février, juste avant le confinement général en France, ce projet de loi revient en deuxième lecture fin juin au Palais Bourbon. La conférence des présidents de l'Assemblée l'a en effet inclus à l'ordre du jour de la session extraordinaire qui débutera juste après le deuxième tour des municipales.

Un succès pour les défenseurs du projet

Ce texte du projet de loi couvre de très nombreux volets éthiques, dont l'extension de la PMA à toutes les femmes, qui reste un sujet de crispation pour ses opposants – frange conservatrice de LR, Manif pour tous, Alliance Vita... Mais c'est un succès pour ses défenseurs qui, depuis le mois de mai, militaient afin que le projet de loi fasse bien partie des urgences parlementaires. Ainsi, le 28 mai, l'Inter-LGBT s'inquiétait dans un communiqué : « *Le report de la loi bioéthique est un choix de priorité politique. Même si le*

travail parlementaire a dû s'adapter, le gouvernement a fait voter des mesures d'état d'urgence sanitaire qui lui permettent de légiférer par ordonnance pour toutes les dispositions urgentes. Nous ne saurions donc accepter un report de plusieurs mois : la loi bioéthique doit être débattue à la rentrée, et ce quel que soit le mode de travail en vigueur au Parlement. »

Dans la foulée, le 30 mai, Le Journal du Dimanche (JDD) publiait une tribune cosignée par des députés, des associations – dont toutes celles qui défendent la communauté LGBT –, des avocats et des médecins qui exigeaient que le projet de loi soit inscrit à l'agenda législatif dès septembre... L'exécutif les a exaucés, et même au-delà de ce qu'ils souhaitaient. « C'est une très bonne surprise, se réjouit Laurène Chesnel, déléguée chargée des familles de l'Inter-LGBT. Nous craignons que, sans calendrier, le sujet traîne jusqu'à la fin du quinquennat. »

Nous sommes dans le processus normal de la navette parlementaire, il est urgent de reprendre le travail sur ce texte entamé en août 2019.

Agnès Firmin Le Bodo, présidente de la commission spéciale bioéthique

C'était pourtant mal parti : le président du groupe LREM à l'Assemblée, Gilles Le Gendre, avait, dans le courant du mois de mai, annoncé le report de l'examen du projet de loi après l'été, provoquant de vives protestations dans son propre camp, qui voit dans l'adoption de la PMA pour toutes une « avancée sociétale » majeure du quinquennat. « *On ne pouvait plus attendre*, plaide Jean-Louis Touraine, rapporteur du projet de loi à l'Assemblée et cosignataire de la tribune parue dans le JDD. *Il y a des gens qui espèrent ce vote depuis des années : que ce soit les femmes qui veulent un enfant par PMA, les personnes nées d'un don de gamètes qui souhaitent un assouplissement de l'accès aux origines, les chercheurs qui attendent des ouvertures sur la génétique. La bioéthique ne peut pas être un sujet sans cesse différé.* »

Finalement, le projet de loi sera donc de nouveau examiné fin juin au moment où, pour la première fois, les députés pourront tous revenir siéger dans l'hémicycle. Surtout, les 70 membres de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la bioéthique pourront être présents, s'ils le souhaitent, comme nous le confirme Agnès Firmin Le Bodo, présidente de cette commission. « *Nous sommes dans le processus normal de la navette parlementaire, il est urgent de reprendre le travail sur ce texte entamé en août 2019* », argumente-t-elle.

Les opposants montent au créneau

Sans surprise, le retour de ce projet de loi suscite l'ire des opposants à la PMA pour les lesbiennes et les femmes seules. À la date symbolique du 18 juin, le collectif Marchons enfants ! a organisé une conférence de presse devant le ministère de la Santé, autour de Ludovine de La Rochère, présidente de la Manif pour tous.

Les militants, masqués et à bonne distance les uns des autres, ont brandi des pancartes reprenant les chiffres d'un sondage Ifop commandé par Marchons enfants ! et publié par *Le*

Figaro le 15 juin : plus de 7 Français sur 10 seraient opposés au retour en urgence du texte sur l'extension de la PMA. Parmi les sujets prioritaires auxquels l'exécutif devrait se consacrer, toujours selon ce sondage, la PMA arriverait même en toute dernière position (avec 1% des réponses), très loin derrière la sauvegarde de l'emploi (42%) et le pouvoir d'achat (41%). Enfin, 62% y verraient une « *manœuvre de diversion* » électoraliste...

Ludovine de La Rochère, de la Manif pour tous, dénonce un “débat confisqué” et une “manœuvre politicienne” alors qu’il est actuellement interdit de manifester.

Ce projet de loi est-il réellement une urgence dans le contexte politique, économique et sanitaire ? La question se pose d'autant plus que la décision d'examiner ce texte est intervenue alors que des émeutes secouaient Dijon depuis plusieurs jours. « *La crise sanitaire a montré que des femmes, actuellement en parcours de PMA à l'étranger, sont fragilisées par le confinement et les fermetures de frontières ; il faut aussi penser à toutes celles qui atteignent la limite d'âge pour procréer, soutient Laurène Chesnel. Pour elles, c'est une urgence !* »

Ce n'est pas le point de vue de Ludovine de La Rochère : « Ce texte est daté ! *La crise sanitaire exige qu'on prenne du recul et que le projet de loi tienne compte de l'expérience que nous vivons.* » Elle dénonce un « *débat confisqué* » et une « *manœuvre politicienne* » alors qu'il est actuellement interdit de manifester, ce qui empêcherait ses troupes de battre le pavé contre la « *PMA sans père* ».

« L'expression démocratique est mise hors jeu pour satisfaire une niche électorale ! », s'étrangle aussi Caroline Roux, déléguée générale adjointe d'Alliance Vita. Le député LR Xavier Breton, lui non plus, ne cache pas sa colère : « *Ce texte n'est ni la priorité ni l'urgence, tempête-t-il. Son retour est le fruit du travail d'un lobby qui représente 1% de la population et est beaucoup trop influent dans les sphères du pouvoir ! L'exécutif n'est pas assez fort pour calmer les caprices de ce lobby, c'est regrettable pour notre démocratie !* »

La course contre la montre

Il faut toutefois rappeler que, depuis 2018, la bioéthique a fait l'objet de très nombreux débats, lors des États généraux de la bioéthique, d'une foule de rapports, dont celui de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, de plusieurs avis du Comité consultatif national d'éthique, d'une mission d'information coprésidée par Jean-Louis Touraine et Xavier Breton et, enfin, de longs débats en commission. 60 heures d'auditions en août, 50 heures de débats en commission en septembre 2019, puis le vote dans l'hémicycle, selon le décompte d'Agnès Firmin Le Bodo, qui s'agace : « *Il faut savoir raison garder !* »

Il faut créer une délégation parlementaire permanente sur la bioéthique, ne pas laisser ce débat à des experts.

Xavier Breton (député LR)

« Sous Hollande, on nous a reproché d'aller trop vite sur le mariage pour tous, là, on va nous reprocher d'être trop longs et d'avoir trop débattu ! », fait remarquer Jean-Louis Touraine qui questionne aussi la validité de la clause « de revoyure ». Il est en effet prévu de réviser les lois de bioéthique tous les sept ans. La dernière révision ayant eu lieu en 2011, les parlementaires accusent déjà un retard de deux ans... Avec Xavier Breton, il propose de raccourcir cette clause à cinq ans et la possibilité de convoquer les députés à tout moment sur une question bioéthique cruciale. *« Il faut créer une délégation parlementaire permanente sur la bioéthique, ne pas laisser ce débat à des experts »,* estime Xavier Breton.

La fenêtre de tir est de toute façon limitée. Le mois de septembre sera consacré au projet de loi de finances et à celui de finances de la Sécurité sociale, puis le temps parlementaire sera interrompu par la campagne des régionales. Ensuite, la campagne présidentielle sera lancée... Les partisans de la PMA pour toutes ont donc conscience que c'est, pour eux, maintenant ou jamais.